

Rencontre sur rendez-vous :

Père Julien Fleury : 06 24 37 76 00

Horaires des messes :

Messe dominicale :

10h30 le dimanche à Cuges

18h30 ou 18h le dimanche
à Saint Jean de Garguier

En semaine :

18h30 le mardi, mercredi, jeudi et
vendredi

11h30 le samedi chapelle St Antoine

Adoration du Saint sacrement

A 18h00 avant les messes de la
semaine

site web

www.paroisse-cuges-gemenos.fr

Page facebook :

Paroisse de cuges-Les-Pins

Méditation

L'amour n'est pas tout fait. Il se fait.

Il n'est pas robe ou costume prêt-à-porter, mais pièce d'étoffe à tailler, à monter et à coudre. Il n'est pas appartement, livré clef en main, mais maison à concevoir, bâtir, entretenir, et souvent réparer. ...

Il n'est pas un OUI triomphant, énorme point final qu'on écrit en musique, au milieu des sourires et des bravos, mais il est multitude de oui qui pointillent la vie...

Ainsi être fidèle, vois-tu ce n'est pas , ne pas s'égarer, ne pas se battre, ne pas tomber. C'est toujours se relever et toujours marcher. C'est vouloir poursuivre jusqu'au bout, le projet ensemble préparé et librement décidé. C'est faire confiance à l'autre au-delà des ombres de la nuit. C'est se soutenir mutuellement au-delà des chutes et des blessures. C'est avoir Foi en Dieu, l'AMOUR Tout Puissant au-delà de l'amour.

Michel Quoist.

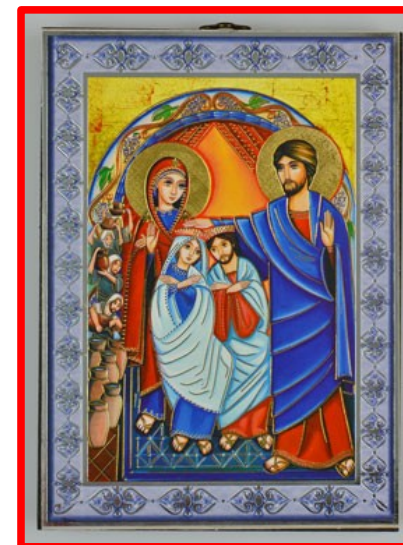


Feuille à conserver par la famille

MARIAGE

*À cause de cela,
l'homme quittera
son père et sa mère,
il s'attachera à sa
femme, et tous deux
ne feront plus
qu'un.*

Gn2,24



*Ainsi, ils ne sont plus deux,
mais une seule chair.
Donc, ce que Dieu a uni, que
l'homme ne le sépare pas !*

Mt 19,6



Paroisse Saint Antoine
6 Boulevard Gambetta
13780 Cuges Les Pins
Tel : 04 42 73 80 24
paroissesaintantoine@free.fr

L'Église paroissiale est heureuse d'accueillir votre demande et va vous accompagner dans votre démarche. Par le sacrement du mariage vous allez librement vous unir l'un à l'autre, devant Dieu et devant son Église, pour toujours, en vous promettant fidélité dans un amour ouvert à l'accueil de la vie.

LA PRÉPARATION

1 - Six rencontres à prévoir en paroisse avec l'équipe de laïcs :

- Ven. 29/11/2024 de 20h30 à 22h30 à Gémenos
- Dim. 26/01/2025 de 9h00 à 16h00 à Gémenos
- Février : rencontre chez un couple accompagnateur (date à déterminer)
- Sam. 08/03/2025 de 15h00 à 20h00 à Cuges
- Ven. 04/04/2025 de 20h30 à 22h30 au Prieuré St Jean de Garguier
- Dim. 04/05/2025 de 9h30 à 17h00 à l'Hôtellerie de la Ste Beaume

2- Rencontres individuelles avec le prêtre



DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Le document d'inscription au mariage remis avec ce dossier, devra être soigneusement rempli avec notamment vos lieux et dates de baptême et les noms de vos témoins.

Chacun de vous doit fournir un acte de naissance civil intégral à joindre avec cette feuille d'inscription.

Si vous n'habitez pas sur Cuges ou Gémenos, nous devons impérativement avoir l'autorisation de votre curé pour vous marier. Pour ce faire, contactez la paroisse de votre domiciliation.

Dès réception du dossier d'inscription vous avez un mois pour remettre le dossier complet comprenant :

- la fiche d'inscription remplie,
- vos 2 extraits d'acte de naissance intégral,
- les 4 enveloppes timbrées
- l'enveloppe d'offrande (en cas de paiement par chèque l'encaissement ne se fera qu'après le mariage)

Si au bout d'un mois, le dossier complet n'est pas remis à la paroisse, la date convenue avec vous sera libérée pour une autre inscription.

INDICATION POUR LA CÉLÉBRATION

L'offrande :

Traditionnellement, une offrande est donnée par la famille pour participer à la vie matérielle de la paroisse (photocopies, sessions de formations, chauffage, éclairage...)

Nous vous proposons de faire une offrande à partir de 150€, à déposer dans l'enveloppe remise avec ce document, à remettre au prêtre avant le jour de mariage. Vous pouvez donner plus par solidarité. Vous pouvez donner moins car personne ne doit être empêché de recevoir un sacrement pour raison financière. En soi un acte de cette nature est gratuit, mais l'Eglise a besoin de ressources pour assurer sa mission dans le monde. Soyez-en remerciés par avance.

Les photos et vidéo :

Pour respecter le recueillement nécessaire à la célébration de votre mariage, seule une (voire deux) personne désignée par vos soins sera autorisée à filmer et à prendre des photos dans l'église.

Riz et confettis ou autres...

Il est interdit à l'issue de la cérémonie, de lancer du riz ou des confettis ... à l'intérieur ou aux abords de l'église. Les fleurs naturelles et bulles sont permises. Merci de prévoir le nettoyage de l'entrée et des abords de l'église après la célébration.

APRÈS LA CÉLÉBRATION

Il existe différentes propositions paroissiales ou diocésaines pour vous aider à vivre votre mariage et à approfondir votre foi: Équipes Notre Dame, Vivre et Aimer, Session Cana avec le Chemin Neuf, Parcours Alpha sur notre paroisse, Catéchuménat pour ceux d'entre vous qui ne sont pas baptisés, ne sont pas confirmés ou n'ont pas fait leur première communion. N'hésitez pas à en parler au prêtre qui vous donnera les informations adéquates.

Soyons en lien

Nos paroisses vous accueillent et souhaitent vous faire partager nos temps forts, nos célébrations, nos services, la vie de notre communauté.

Pour être en lien, notez vos coordonnées

Nom :Prénoms :.....

Adresse postale :.....

Code postal :.....ville :

Tel fixe :Portable Mr :.....

Portable Mme :

Adresse électronique :

Célébration ou activité

- Éveil de la foi
- Catéchèse
- Aumônerie
- Baptême
- Mariage
- Obsèques
- Autres

◇ J'autorise la paroisse de Cuges et/ou le diocèse de Marseille à utiliser mes coordonnées pour me tenir informé(e) sur les activités et la vie de l'Eglise

◇ J'autorise la paroisse de Cuges et/ou le diocèse de Marseille à publier ma photo et/ou celle d'un membre de ma famille prise lors d'une célébration ou activité liée à l'Eglise.

Date et signature :



PREPARATION AU MARIAGE FICHE D'INSCRIPTION

Feuille à retourner à la paroisse

Souhais

Noms et prénoms des futurs mariés :

.....

Date et jour (sauf le dimanche et le samedi Saint) :

.....

Horaire :

Célébrant :

Pièces à fournir pour constituer le dossier administratif :

- ✓ un acte de naissance civil intégral de moins de 6 mois à joindre à cette feuille d'inscription.
- ✓ 4 enveloppes timbrées au tarif en vigueur pour les demandes des différents actes que nous aurons à faire.
- ✓ Si vous n'habitez pas à Cuges, nous devons impérativement avoir l'autorisation de votre curé pour célébrer le mariage ici, si toutefois nous en avons la possibilité

Date et lieu du mariage civil :

Dès réception du dossier d'inscription vous avez un mois pour remettre le dossier complet comprenant :

- la fiche d'inscription remplie,
- vos 2 extraits d'acte de naissance intégral,
- les 4 enveloppes timbrées
- l'enveloppe d'offrande (en cas de paiement par chèque l'encaissement ne se fera qu'après le mariage)

Si au bout d'un mois, le dossier complet n'est pas remis à la paroisse, la date convenue avec vous sera libérée pour une autre inscription.

